

➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF « ROUTE DE VILLEFRANCHE »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet initial qui prévoyait 17 branchements. Ces travaux constitueraient une 1^{ère} tranche, pour un coût de 193 670 € HT, mais le montant maximal pour prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau, pour 17 branchements, est de 153 000 € HT.

De ce fait, une 2^{ème} tranche de travaux est envisagée dans le secteur d'Autanet. Elle permettrait de réaliser 18 nouveaux branchements pour un coût de 87 090 € HT, les habitations étant plus rapprochées. Le montant de cette 2^{ème} tranche est inférieur à 162 000 € HT, plafond maximal pour prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau, pour 18 branchements.

1^{ère} délibération : choix du maître d'œuvre

Suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement en 1997 et afin de respecter le programme des travaux établi dans celui-ci, le Maire informe le Conseil de sa volonté de poursuivre l'extension du réseau d'assainissement collectif sur l'emprise de la Route de Villefranche et d'étendre la zone initialement prévue au secteur d'Autanet. Après discussion, le Conseil :

➔ décide : de faire appel à un Maître d'œuvre pour assurer un bon suivi des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif communal Route de Villefranche avec extension au secteur d'Autanet.

➔ arrête : son choix, après consultation, au bureau d'études SCHERZ'EAU Conseils, dont les honoraires de maîtrise d'œuvre représentent 6 % du montant des travaux estimé à 280 000 € HT.

➔ donne : tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre.

2^{ème} délibération : modification du zonage d'assainissement collectif communal

Suite à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif communal en 1997, le secteur d'Autanet n'est pas dans le plan de zonage actuel.

Afin de se conformer au Code Général des Collectivités Territoriales, rendant compatible le zonage d'assainissement collectif avec les équipements de collecte, l'extension de réseau au secteur d'Autanet nécessite une mise à jour du plan de zonage d'assainissement (plan de zonage d'assainissement collectif après enquête publique).

Après discussion, le Conseil opte pour la modification du plan de zonage d'assainissement actuel, afin d'y inclure le secteur d'Autanet.

➤ BATIMENT COMMUNAL « PLACE DU MAIL »

➔ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, concernant les taux d'honoraires pour Mission de Base et Mission OPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'attribuer le marché au Cabinet Jean CLUZEL.

➔ Organisme de contrôle

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers des offres reçues des organismes spécialisés. Le Conseil retient le moins-disant : la SOCOTEC pour un montant de 1 738 € H.T.

➔ Marché de travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réhabilitation en plusieurs tranches du bâtiment communal, Place du Mail.

La 1^{ère} tranche consiste à rendre à nouveau opérationnels les locaux commerciaux du rez-de-chaussée, tout en préparant le gros œuvre pour les tranches futures d'aménagement et d'extension, au rez-de-chaussée et à l'étage.

Le montant prévisionnel du marché de la 1^{ère} tranche est estimé à 114 800 € HT soit 137 300,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de lancer un marché négocié (alloté) pour cette 1ère tranche de travaux 2007.

D'autre part, Mr le Maire précise au Conseil, suite aux conseils pris auprès de Mme Mollier-Vogel (C2A), qu'un dossier doit être adressé à la DDE, pour la demande de financement d'Etat des logements, ainsi qu'une dérogation pour le démarrage des travaux de la première tranche.

➤ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur Alain GRIMAL présente aux Conseillers les principaux points du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou sur le prix et la qualité des services 2006 : l'eau est de bonne qualité, très peu calcaire et peu fluorée, mais son prix va augmenter, en raison de gros travaux prévus jusqu'en 2020 dans le secteur de la Bancalié-Rassisse.

➤ CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'un Contrat Emploi Consolidé, au service technique, arrive à échéance le 9 septembre prochain.

Afin d'assurer le maintien du service, Monsieur le Maire propose d'opter pour un Contrat à Durée Déterminée (emploi d'adjoint technique territorial non titulaire) pour la période du 10 septembre 2007 au 9 décembre 2007 inclus, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la signature de ce contrat..

➤ ATTRIBUTION DE SUBVENTION ANNUELLE

Le Conseil approuve l'octroi d'une subvention à l'association Cambon Cunac Olympique XV (Rugby) qui a fourni les justificatifs demandés (compte-rendu d'activité et bilan financier).

➤ LOCATION D'UN BÂTIMENT

Dans l'attente de construire un bâtiment sur le terrain communal, Rue de la Plaine, il s'avère nécessaire de louer un local pour permettre au service technique d'entreposer son matériel (véhicule municipal, tracteur, tondeuses...), l'atelier étant trop exigu.

Madame et Monsieur Maurice CALMELS, propriétaires d'un bâtiment d'une superficie d'environ 150 m², situé 12 Rue du Bourg, sont d'accord pour louer à la commune leur hangar, pour un loyer mensuel de 300 Euros.

Le Conseil approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant.

➤ LE TOUR DE FRANCE 2007 : samedi 21 juillet 2007

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il va prendre un arrêté interdisant l'accès à la Route Départementale 999 pour permettre le bon déroulement de l'étape contre-la-montre du Tour de France cycliste 2007.

De plus, à la demande de la Gendarmerie d'Albi, la circulation et le stationnement sur le chemin de Pech Redon et la sortie sur le RD 999 seront interdits, sauf pour les véhicules de secours d'urgence. Pour commodité de gabarit des véhicules de secours, l'accès en sens interdit au chemin de Pech Redon leur sera autorisé.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Point sur les travaux

Jacques BEAUDA effectue un tour d'horizon des chantiers en cours.

☞ Chemin du Pin : dernières finitions.

☞ Travaux Eglise : la réfection des toitures est en cours.

☞ Pompe de relevage de la Route des Avalats : intervention de la STEMA et de la SEARMIP.

☞ Remplacement des fenêtres de la Mairie et des anciens locaux scolaires : démarrage des travaux le 2 juillet.

☞ Devis Ets ROUQUETTE pour l'acquisition d'un tonde-broyeur agricole à 1 900 € TTC : accord pour l'achat.

☞ Espace Associatif : mise en place des prises pour le photocopieur et le réfrigérateur.

➔ Troubles sur la voie publique

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil des troubles intervenus courant juin, Place du Mail : personnes montées sur le bâtiment provisoire de l'épicerie ; personnes grimpées sur les échafaudages de l'église ; terrain de boules utilisé pour jouer au foot.

☞ Par ailleurs, la porte de l'Ecole a été fracturée. Le lendemain, c'est la porte d'entrée de la Salle de Sports qui a été forcée. Tous ces faits ont été signalés à la Gendarmerie de Villefranche d'Albigeois. Des rondes de surveillance ont été organisées.

➔ Conseil d'Ecole du 19 juin 2007

A la rentrée, l'effectif prévu est de 142 élèves, dont 5 enfants de moins de 3 ans, nés avant le 30 juin 2005. Il n'y aura pas de rentrée en janvier.

L'application « Base élèves » doit pouvoir démarrer à la rentrée prochaine. En effet la Municipalité s'est engagée à placer la connexion ADSL dans le bureau de direction de l'école et l'Académie fournira le terminal.

Madame Fabienne MEUNIER sera la nouvelle Directrice de l'Ecole.

➔ Monsieur le Maire rappelle au Conseil que samedi 30 juin à 11 h 30 a lieu le Vin d'honneur pour les départs à la retraite de Monsieur Alain BEILHE, Directeur du groupe scolaire et de Madame Marguerite MASSOL, ATSEM.